

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 FÉVRIER

Un jour de repos par semaine

On sait que depuis longtemps déjà on se préoccupe dans le monde des économistes, des philanthropes et des moralistes d'assurer un jour de repos par semaine à toutes les branches du travail humain.

La Ligue pour le repos du dimanche vient de clore les intéressantes réunions qu'elle a tenues à ce sujet; et de ces délibérations il résulte que déjà l'idée, à la fois morale et hygiénique, de la réussite de laquelle elle a attaché son nom, fait de grands progrès parmi les industriels et les ouvriers, que n'égare pas l'esprit d'étroitesse ou de coterie.

La nécessité d'un jour de repos paraît, en effet, absolument évidente, et le choix du même jour pour tout le monde s'impose comme une nécessité sociale.

Les pays étrangers nous ont depuis longtemps montré la voie à cet égard. D'où vient donc qu'en France, à part certaines applications individuelles de ce principe, il y ait encore tant à faire pour convaincre les industries privées et les entreprises publiques des bons effets du repos hebdomadaire, non seulement au point de vue de la santé du travailleur, mais encore au point de vue même du développement de sa puissance active et productive.

Que ce jour si utile, si indispensable de repos soit un dimanche, il n'y a rien de plus naturel, ni de plus indiqué.

D'abord, chez toutes les nations d'Europe ou d'Amérique, c'est le dimanche qui est choisi pour la cessation momentanée du travail. Les services publics les premiers donnent l'exemple en libérant ce jour-là leurs employés. Les mœurs et la loi se sont mises sur ce terrain absolument d'accord.

Et puis, le dimanche est l'unique jour où toute la famille peut se trouver réunie, où les enfants ne vont pas à l'école, où le ménage a la seule chance de s'appartenir, tandis que pour les autres jours la variété des devoirs ou des occupations empêche le plus souvent les groupements familiaux de s'opérer dans leur intégrité vraiment moralisatrice.

En créant ainsi un mouvement en faveur du repos dominical, la Ligue n'a donc pas obéi à des considérations d'ordre religieux. C'est un côté de la question qu'elle n'avait pas à aborder, préoccupée surtout de faire une œuvre générale, et désireuse d'éviter le reproche de vouloir rétablir la loi de 1814 sur le repos obligatoire du dimanche.

Il n'y a que l'étroitesse d'esprit et les passions aveugles de la secte dominante qui puissent s'efforcer ainsi de faire échec aux idées de la Ligue.

Mais le bon sens public ne tardera pas à faire bonne justice des arguments ridicules dont certains radicaux se servent pour combattre le choix d'un jour que tout recommande et qui ne présente que des avantages sans offrir le moindre inconvénient.

Dans ces conditions, la propagande en fa-

veur du repos dominical doit être sérieusement continuée, il faut que tous les commerçants, tous les industriels soient bien pénétrés de la nécessité de l'introduire dans leurs habitudes, avant que le législateur n'en fasse un article de loi pour les services qui dépendent de l'Etat.

L'hygiène, la morale, l'économie politique elle-même militent en faveur d'une thèse qui n'attend plus que le bon vouloir et la saine détermination de la France pour être en quelque sorte résolue dans le monde entier.

Chez les Belges

Nos voisins les Belges sont en proie depuis quelque temps à une grande agitation. La cause en est dans les projets de révision de la Constitution qui régit depuis son indépendance ce prospère et industrieux petit pays.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des discussions et des controverses que la question de la révision soulève dans les diverses classes du peuple belge, mais il n'est peut-être pas inutile de préciser exactement en quoi consistent les réformes qui sont en projet.

L'autorisation du roi serait nécessaire aux membres de la famille royale pour contracter mariage.

Les princes de la famille siègeraient de droit au Sénat.

L'indemnité accordée aux députés serait augmentée.

Il y aurait des députés suppléants pour atteindre le quorum indispensable aux résolutions parlementaires.

Le pouvoir judiciaire vérifierait les pouvoirs des représentants.

Les minorités seraient représentées au Parlement.

Mais ces points constituent le détail, et les deux grandes réformes sont l'extension du droit de suffrage et le referendum royal.

La classe ouvrière et la bourgeoisie libérale sont d'accord pour demander la disparition du régime censitaire et l'établissement du suffrage universel.

Quant au referendum royal, il consisterait à consacrer pour le roi, en désaccord avec les Chambres, le droit de porter l'affaire devant le pays. Le souverain prendrait ainsi le peuple pour juge entre le Parlement et lui.

Ce serait, on le voit, une sorte de plébiscite, une application des idées napoléoniennes. Il est difficile de concilier ce droit avec le régime parlementaire. Du moment que les représentants sont élus par le peuple pour gérer ses affaires, c'est un pléonasme que de passer par dessus leurs têtes pour s'adresser directement à leurs commettants.

Le referendum peut devenir une arme dangereuse aux mains du pouvoir royal, un instrument de tyrannie, un prétexte à ne tenir nul compte des suffrages populaires.

Aussi rencontre-t-il une vive opposition, plus encore dans la partie éclairée de la nation — et jusque dans la droite extrême, représentée par MM. Wœst et Cooremans — que dans le peuple, qui ne comprend pas très exactement ce dont il est cas et qui n'est pas éloigné

d'être flatté du rôle de juge en dernier ressort que ce droit semble lui attribuer.

Cependant, les ministres ont accepté de le défendre par déférence pour le roi. On dit même qu'ils sont résolus à donner leur démission si la Chambre fait échec à la proposition.

L'avenir de nos voisins est, on le voit, gros de complications et de périls. Si l'extension des prérogatives royales est votée, c'est la fin des libertés communales et provinciales, la voie ouverte au césarisme. S'il ne l'est pas, c'est une crise en perspective et peut-être une révolution.

On s'accordait jusqu'ici à considérer la Belgique comme le modèle des gouvernements constitutionnels, et tous ceux qui ont voyagé dans ce charmant pays s'en revenaient émerveillés de sa prospérité et de l'équilibre harmonieux de ses institutions. Un malencontreux projet de révision va peut-être changer tout cela. Il paraît que les Belges se trouvent trop heureux !

JULES ROUXEL.

INFORMATIONS

CHEMINS DE FER DE L'EST ALGÉRIEN

Au conseil des ministres d'avant-hier, M. Yves Guyot a soumis à la signature de M. Carnot un projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée le 16 novembre 1891 avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est algérien.

Cette convention supprime les barèmes forfaitaires. Les dépenses effectives et utiles d'exploitation entrent seules dans le calcul avec un maximum. Le rachat par l'Etat, qui, aux termes de l'ancienne convention, n'était possible qu'en 1904, pourra avoir lieu dès à présent et à toute époque.

LES EXPÉDITIONS CONTRE REMBOURSEMENT

Le ministre du commerce prépare un projet de loi ayant pour but de permettre l'expédition par la poste d'objets à livrer contre remboursement.

L'expéditeur n'aura qu'à insérer les objets dans les boîtes, sacs, étuis, enveloppes, etc., cachetés de manière à les mettre à l'abri de toute perte ou détérioration.

Il écrira sur l'enveloppe la mention *contre remboursement* et il indiquera en toutes lettres la somme à recevoir.

Le recouvrement s'effectuera dans les mêmes conditions que le recouvrement des traites et factures.

La taxe à percevoir se composera d'un droit fixe de 50 centimes, plus un droit d'assurances de 10 centimes par 300 fr. ou fraction de 300 francs, plus la taxe perçue en matière de recouvrement de traites.

LES TRAITÉS DE COMMERCE EN ESPAGNE

Le gouvernement vient de nommer une commission chargée de préparer les travaux en vue de négociations à engager pour la conclusion des traités de commerce.

AU TONKIN

Par un télégramme daté de Haiphong, 12 février, M. de Lanéssan annonce que les opé-

rations engagées sur la côte nord-est du Tonkin par l'amiral Fournier se sont terminées par la prise du chef des pirates Désug, le plus important des chefs de cette région.

LA CARTE D'ÉTAT-MAJOR

Tous les ans, le ministre de la guerre fait procéder à la révision et à la mise à jour de la carte de l'état-major dans un certain nombre de départements. Cette opération portera en 1892 sur les départements suivants: Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Haute-Loire, Haute-Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Vienne et Var.

A la suite d'un accord intervenu entre l'administration de la guerre et celle de l'intérieur, de nouvelles mesures viennent d'être prises qui ont pour but d'assurer la perfection et la célérité des travaux.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE EN 1892

En 1891, les généraux de division Loizillon, baron du Cointet, de Lignières, au camp de Châlons; Bonie et de Jessé, en Champagne, ont seuls participé aux manœuvres en dirigeant de la cavalerie.

Cette année, le ministre de la guerre a voulu que le plus grand nombre possible de divisionnaires puissent s'habituer aux évolutions de grosses masses de cavalerie. On a porté à neuf le chiffre des officiers généraux de cavalerie qui dirigeront soit un groupe de divisions, soit une division de cette arme.

Le groupe du camp du Languedoc manœvrera sous les ordres du général Loizillon avec les généraux de division Bignon et Jacquemin, ce dernier devant être promu le 14 juillet.

Les 3^e et 4^e divisions, commandées par les généraux Lafouge et Aragonnés d'Orcelet, manœuvreront ensuite au camp, sous la haute direction du général Loizillon.

Détachée de Lunéville, la 2^e division, général de Cointet, manœvrera avec les nouvelles divisions de protection de la 6^e région, destinée à former par la suite le 21^e corps d'armée.

Un groupe de divisions provisoires, confiées aux généraux des Roys et de Lignières, sera formé pour les manœuvres qui seront confiées, en Bourgogne, au général d'Espeuilles. L'ancienneté de cet officier général le fera remplacer au camp de Châlons par le général d'Orcelet, le plus ancien général de brigade de la 4^e division indépendante.

LES CADRES DE LA CAVALERIE

On annonce que le comité technique, présidé par le général Loizillon, reconnaissant les insuffisances numériques que le commandement de la cavalerie éprouverait en temps de guerre par le fait des lois des 25 juillet 1887 et 25 juillet 1889, demande le retour intégral aux cadres de la loi du 13 mars 1875.

D'autre part, le passage des pontonniers au

génie paraît chose décidée et acceptée cette fois par tout le monde.

On sait, dit le *Voltaire*, que M. de Freycinet recherche le moyen d'arriver à supprimer l'emploi du biscuit dans l'armée de terre.

Il serait plus urgent de décréter cette suppression pour les troupes coloniales.

Nous apprenons que le colonel Humbert, commandant des troupes du Soudan, a signalé, en termes énergiques, les funestes effets de la consommation du biscuit sur la santé de ses hommes.

Non seulement, il réclame avec raison une denrée de qualité irréprochable, mais une alimentation plus saine et plus abondante.

La vacance produite dans le cadre des vice-amiraux par la mort de l'amiral Devarenne sera comblée par la nomination du contre-amiral Besnard qui occupe la tête de la liste des officiers de son grade, et qui est en route pour la France, revenant des mers de Chine.

La place de contre-amiral vacante sera donnée à M. le capitaine de vaisseau Pougin de La Maisonneuve qui commande actuellement la division navale de Madagascar.

M. de la Motte de la Motte-Rouge, capitaine au 65^e régiment d'infanterie, est nommé professeur adjoint au cours de topographie à Saint-Cyr.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

La journée d'hier a été une des plus belles depuis le commencement de l'année. Aussi de nombreux promeneurs se sont-ils aventurés un peu vers la campagne, à la recherche des premières violettes qui émergent timidement à travers les jeunes herbes.

Les prairies basses, envahies par les eaux de la Loire, vont rester submergées plus longtemps par suite du changement de température qui vient de se produire. Les pluies recommencent à tomber de temps à autre, devançant ainsi le mois des giboulées.

Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui lundi (midi) : 4 m. 05.

L'oraison funèbre DE M^{re} FREPPEL

Voici une analyse, malheureusement très pâle et très incomplète, qu'a donnée le *Journal de Maine-et-Loire*, de la magnifique oraison funèbre prononcée mardi par Sa Grandeur M^{re} Gonindard :

« L'orateur prend au berceau même l'émi-

nent-évêque d'Angers. Il nous le montre dans cette gracieuse petite ville d'Obervai, entourée d'un magnifique paysage dont le spectacle grandiose n'a pas été certainement sans influencer sur le caractère du jeune Freppel, car, ainsi que le dit M^{re} Gonindard, pour bien comprendre la physionomie d'un homme, il ne faut pas l'isoler de son cadre : on ne saurait, par exemple, s'expliquer exactement saint François de Sales si l'on ne connaissait les plaines, les bois, les montagnes au milieu desquels il exerça son apostolat, et cette riante nature dont il semble avoir emprunté le coloris pour écrire ses œuvres exquises.

« Les parents de Charles-Emile Freppel étaient foncièrement chrétiens.

« Ici, M^{re} Gonindard fait un portrait saisissant et plein de relief de la race alsacienne, d'une raison si droite, d'une volonté si ferme, d'un cœur si généreux. Il suit le jeune Charles-Emile pas à pas, depuis sa plus tendre enfance jusqu'au séminaire, du séminaire jusqu'au collège de Sainte-Arbogaste et à l'école des Carmes d'où il ne sortit que pour être nommé, après un brillant concours, chapelain de Sainte-Geneviève.

« M^{re} Gonindard, alors, dans un mouvement plein d'éloquence, parle du patriote qu'était M^{re} Freppel et des vœux qu'il formait pour que l'Alsace-Lorraine redevenît française.

« Puis il étudie, d'une façon très approfondie et dans les termes les plus heureux, M^{re} Freppel comme écrivain et comme orateur. Sa caractéristique est la recherche et l'amour de la vérité. Telle fut la passion de sa vie. Il y dépensa ses forces et mourut sur la brèche en combattant pour elle.

« Sa mémoire était prodigieuse ; mais, contrairement à ce qui arrive souvent en pareil cas, elle ne nuisait nullement à ses autres facultés, surtout à son jugement, qui était d'une sûreté et d'une rectitude extraordinaires.

« Et quelle œuvre est la sienne ! Quel arsenal pour les prêtres, pour les fidèles, pour tous ceux qui veulent défendre leur foi attaquée !

« La science de M^{re} Freppel était quasi-universelle : on l'a bien vu lorsque, la Bretagne l'ayant choisi comme représentant à la Chambre, l'évêque-député dut traiter, et plus d'une fois sans préparation, les questions les plus diverses, et dont beaucoup ne semblaient pas de sa compétence. En toutes, pourtant, il se montra supérieur, et si, dans les commencements, il eut à subir, de la part de ses adversaires, de rudes assauts, il sut bientôt s'imposer à eux par la force de sa dialectique en même temps qu'il se formait à l'art de la riposte de façon à ne plus redouter aucune interruption.

« L'orateur sacré ne le cédait en rien à l'orateur parlementaire : dans sa chaire comme à la tribune, l'illustre prélat déployait les ressources d'une éloquence servie par l'érudition

la plus étendue, la science la plus solide, une mémoire prodigieuse et une puissance d'argumentation sans égale. Cette éloquence, traversée d'un souffle de génie qui rappelait souvent Bossuet, attirait les foules autour de l'illustre évêque.

« Quelle est, dans ses dernières années, la cérémonie religieuse importante à laquelle il n'ait été prié de prêter le concours de sa parole ?

« Vraiment infatigable, M^{re} Freppel célèbre, entre deux discours à la Chambre, tour à tour Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, le curé d'Arç, Urbain II, etc.

« Et avec quel frémissement de joie les catholiques recueillaient les hauts enseignements tombés des lèvres épiscopales ! Avec quelle impatience aussi attendaient-ils, lorsque leurs droits et leurs libertés étaient attaqués à la Chambre, la réponse vengeresse de l'héroïque champion de l'Eglise !

« Nous regrettons vivement de ne pouvoir suivre dans tous ses développements M^{re} Gonindard.

« Le panégyriste ne s'est pas montré inférieur à la lourde tâche qui lui incombait : on ne saurait en faire un plus bel éloge.

« La dernière partie de son oraison funèbre a été consacrée à M^{re} Freppel, considéré comme évêque. Que d'œuvres fondées dans son diocèse ! Quelle activité pour suffire à tout ! Dieu veuille, s'écrie l'orateur dans une superbe envolée, donner au prélat défunt un successeur qui continue ses œuvres et surtout celle qui les a couronnées toutes, l'Université catholique d'Angers, qui rend tant de services à la jeunesse de l'Ouest ?

« M^{re} Gonindard termine en remerciant Dieu d'avoir donné à notre diocèse des pasteurs comme M^{re} Angebault, de douce et sainte mémoire, et M^{re} Freppel, le lutteur énergique.

« Il demande à ce dernier — qui a reçu déjà, il l'espère, sa récompense là-haut — de veiller sur son cher Anjou, de bénir son clergé et ses fidèles.

« C'est en développant cette idée et en rappelant l'ordination commencée par M^{re} Freppel, alors qu'il était déjà mourant, que M^{re} Gonindard termine son émouvante péroraison.

L'oraison funèbre de M^{re} Freppel paraît en brochure. Elle est en vente chez les principaux libraires d'Angers, et contient un portrait en phototypie de l'éminent et regretté prélat.

Prix : 1 fr., au profit des œuvres de M^{re} Freppel.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alexandre Lamare, cocher, et Louise Martin, lingère, tous deux à Saumur.

Louis-Joseph Tenier, pêcheur, à Saumur, et Marie-Honorine Tessier, lingère (veuve), à Varennes-sous-Montsoreau.

UNE AFFAIRE DE MŒURS

La semaine dernière, un transport de justice a eu lieu chez les époux Vennevier, à la Bergerie du Chemin-Vert, à Saumur, route de Varrains.

Cette maison était surveillée depuis longtemps, paraît-il, car la maîtresse de la maison était soupçonnée d'y attirer — ou d'y recevoir — des jeunes filles mineures dans un but peu honnête. L'enquête, ouverte par les magistrats, a amené l'arrestation de la femme Vennevier.

Par respect pour nos lecteurs et lectrices, nous croyons devoir ne donner aucun détail sur cette vilaine affaire.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de *Miss Hélyett*, donnée ce soir pour la dernière fois à Saumur, est, comme nous l'avons déjà dit, offerte au bénéfice de M^{lle} Sauvaget. Cette gracieuseté de la part de M. David était bien due à notre gentille dugazon qui a mis dans le rôle de Miss Hélyett toute l'ardeur de sa jeune âme.

Ceux qui n'ont pu encore assister à ces soirées seront heureux de profiter de la dernière, et les nombreux spectateurs qui ont déjà applaudi M^{lle} Sauvaget voudront l'applaudir encore.

Hier, la location se continuait bien et la salle sera ce soir aussi bien garnie que les jours précédents.

ANGERS. — Nous avons raconté le drame dont une pièce de l'Éden-Concert avait été le théâtre, au cours de janvier.

Le nommé Clénet, musicien de théâtre, avait déchargé cinq coups de revolver sur la fille Bouffartignes, chanteuse de café-concert. Une seule balle avait légèrement atteint la douzelle au front.

Vendredi, le prévenu a comparu en police correctionnelle ; il a été condamné à 150 fr. d'amende.

UNE ARRESTATION INJUSTIFIÉE A ANGERS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Patriote* :

« On parle fort, en ce moment, d'arrestations injustifiées et d'erreurs commises par la justice. En voici une qui a été commise à Angers, le 4 février dernier, à la suite d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet de La Roche-sur-Yon.

« Ce jour-là, deux agents de la Sûreté se présentèrent chez M. L'Hoest, placard des ouvriers boulangers, et demandèrent si un jeune homme nommé D... s'y trouvait. Ce jeune homme était à déjeuner. Quand il eut fini, les agents s'approchèrent de lui et lui demandèrent s'il connaissait un individu du nom de Payraud. Sur sa réponse négative, les agents lui disent de les suivre au commissariat central.

« Là, M. D... entendit la lecture d'un man-

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

X

La diligence a tourné vite ; le conducteur, qui vient de « tuer le ver », a fouetté ses chevaux comme un enragé ; il y avait de la poussière, des cabots ; pourtant Jacques l'a bien vu, que maman Heurlin lui tendait les bras... Est-ce la fausse honte ? Est-ce, seulement, que la voiture mène un train d'enfer ? Jacques aurait dû descendre, Jacques sait qu'il faut plaindre maman Heurlin, Jacques l'aime : il est resté. Par exemple, il n'a répondu, ni aux balivernes que lui contait un commis en vins, ni aux questions d'une nourrice loquace. On ne le connaissait pas si fier ! Il a eu des mouvements d'impatience parce qu'un enfant le gênait ; obstinément il a tenu la tête à la portière, et ce bruit du fouet, — qu'il aimait tant l'autre semaine, — et ces prunelliers humides de perles, ces tas de fumier près de la route, ces poules effa-

rouchées, tout cela le met en colère, tout cela qu'il quitte... On a du retard : en voulant voir l'heure, il s'aperçoit qu'il a oublié sa montre, — là-bas, sans doute, sur la petite table en bois si blanc. Encore un prétexte pour retourner : retourne donc, Jacques !

Mais non... Il repense à cet air entendu hier au soir ; il se dit que là même, dans ce village où il voulait renaitre, sa fatalité de souvenir l'a poursuivi ; et, malgré son cœur qui l'accuse, malgré maman Heurlin qui lui a tendu les bras, Jacques est entré dans la gare, Jacques est sur le quai, Jacques est parti, Jacques s'est enfoncé dans un coin, et essaie de lire les « échos de Paris » du *Gil Blas* ou du *Figaro*.

Mais retourne donc, Jacques ! Ces penpliers qui filent, ces rivières d'argent, ces grands bois, ce moulin aux roues verdâtres, tout cela, c'est ton pays ; et, derrière tout cela, dans une petite maison maintenant déserte, à côté de l'école où les gamins recommencent leurs litanies, une vieille femme pleure. Tu voudrais lire le journal ; tu y vois des papotages, des insinuations, de très malpropres devinettes mondaines, et demi-mondaines et quart de mondaines, et plus mondaines du tout ; tu y vois qu'une affreuse canaille vient d'avoir un « succès », et

que les médiocres continuent, avec fruit, l'assaut aux pommiers d'or ; on t'y parle de vaudevillistes, de macadam, de théâtres nouveaux et de danseuses ; et, comme tu as le cœur serré, le macadam t'effraie un peu, tu n'as pas bien envie de serrer ces mains de vaudevillistes, d'entrer dans ces théâtres et d'admirer ces danseuses.

Là-bas, sur la petite place, la boutique s'est ouverte : il faut bien l'ouvrir tous les jours, heur ou malheur, comme on vit tous les jours, même quand on a le plus envie de mourir... De temps en temps, à la petite porte, une vieille femme apparaît ; comme elle est courbée ! Qu'est-ce qu'elle regarde donc, mais toujours, mais fixement, comme si elle n'existait plus que par le regard ? Huit heures sonnent, et, au clocher, maman Heurlin regarde l'horloge... C'est pour toi qu'elle regarde, Jacques...

Jacques veut se distraire. Il a interrogé encore le journal. Machin vient d'être décoré, — Machin ! Il y a, dans la pensée de Jacques, toute une suite de points d'exclamation. Quoi donc encore ? Un tel va prononcer le discours sur les prix de vertu... Décidément ce journal est idiot, et je crois bien que Jacques lui a fait passer la portière.

Il regarde. Voici des usines, des usines encore, des affiches, des poteaux noirs, des entrecroisements de rails, la grande clameur de l'industrie, des fracas de fer, de la fumée acre... Ce mauvais rêve a passé... Oh ! là-bas, la forêt de Chérisy, les fraises sauvages, la mousse des sentiers, l'eau vive pour les pieds las, et la fraîche odeur des feuilles trempées ! — Voici maintenant des côteaux râpés ; puis, à Chantilly, l'assaut des hommes de cheval, la conversation des bookmakers, la cote, *Gladiator* ou *Vigilant* ; un double bruit, celui des voix, celui des freins ; une haletante course le long des rampes vertigineuses ; puis des usines de nouveau, des cheminées, des bâtisses, des murs, des casernes ouvrières, des hôpitaux, des abattoirs, un enclos où l'on garde les chiens malades, des rues huileuses et noires, des vapeurs suffocantes, des infinis de rails et de wagons, des stations, des tunnels, — et, dans le compartiment, la discussion qui continue sur *Flamberge* et sur *Éclair*... Encore quelques cabots plus lents, puis un arrêt brusque : l'y voici, Jacques.

XI

Jacques y est, en effet ; et Jacques n'a pas l'air bien heureux d'y être. Il fait comme les

ADJUDICATION, le 22 Février 1892, à une heure, en l'étude de M^e DUFOUR, notaire à Paris, des **Droits** pouvant exister au profit de la société ne liquidation la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, sur un réseau de tramways de Saumur à Saint-Hilaire et à Fontevault (concession, travaux, construction, cautionnement, etc.). Mise à prix (pouvant être baissée), 250,000 francs. Consignation préalable, 50,000 fr. (81)

SUIVANT ACTE reçu par M^e BRETON, notaire à Varennes, le 26 janvier 1892, M. JOSEPH BEAUCLAIR a cédé à M. LOUIS DEPAIGNE son fonds de forgeron, serrurier et maréchal, qu'il exploitait au bourg de Varennes, aux conditions et prix exprimés dans ledit acte.

Le prix est payable en l'étude de M^e BRETON, notaire, et celui-ci est en outre chargé de recouvrer les sommes dues au sieur BEAUCLAIR.

Pêche de l'Etang de Marson

La Pêche de l'Etang de Marson aura lieu le DIMANCHE 28 FÉVRIER et jours suivants, jusqu'à la fin de la vente du poisson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

A VENDRE 24 PIEDS de PEUPLIERS

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Exploitation très facile.

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32. S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A CÉDER Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agraffes et de crochets Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR, pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

Bilan de la NEW-YORK, Compagnie d'assurances sur la Vie

D'après les Constatations du Département des Assurances de son Etat

30 JUIN 1891

Actif

	Francs	l.
1. Immeubles. — Valeur actuelle d'après l'estimation officielle	68.538.762	49
2. Prêts sur première hypothèque	107.928.068	99
3. Prêts sur valeurs mobilières	18.187.983	75
4. Prêts de primes sur Polices en vigueur, le montant du prêt étant inférieur dans chaque cas à celui de la Réserve acquise sur le contrat	2.274.433	31
5. Valeurs mobilières appartenant à la C ^{ie} . — Valeur actuelle	388.775.342	96
6. Espèces en caisse, au siège social	73.035	21
7. Espèces en banque, non compris les dépôts de montant fixe faits en pays étrangers, inclus à l'article 5	13.526.214	85
8. Intérêts échus et intérêts courus sur valeurs mobilières	2.214.017	43
9. Primes échues et en voie de transmission sur Polices en vigueur	19.084.955	90
10. Fraction de primes à échoir sur Polices d'assurance en vigueur	10.181.788	66
11. Primes à encaisser pour rentes viagères	814.124	54
12. Total	30.080.869	10
13. A déduire: 20 0/0 à titre de chargement	6.016.173	82
14. Montant net des primes à l'encaissement et des fractions de primes à échoir	22.064.695	28
Total de l'actif	625.583.154	24

Passif

	Francs	C.
1. Valeur actuelle nette de toutes les Polices en vigueur au 30 juin 1891, d'après la table de mortalité des Actuaires et le taux d'intérêt de 4 0/0	544.216.004	13
2. A déduire: Valeur nette des risques réassurés	2.084.505	15
3. Montant net de la Réserve requise	542.131.498	98
4. Montant exigible pour assurances mixtes arrivées à échéance mais encore impayées	202.215	97
5. Montant exigible pour sinistres encore impayés	5.133.302	53
6. Montant des rentes viagères échues et non réclamées	759.499	57
7. Réserve exigible pour compte de Polices déchuées	717.678	75
8. Primes payées d'avance	411.246	92
9. Total exigible pour compte de Polices	549.355.441	75
10. Excédent total pour compte des assurés	76.227.712	49
11. Total	625.583.154	24
12. Excédent afférent aux Polices d'Accumulation ainsi qu'à tous les autres genres de Polices dont les bénéfices doivent être spécialement réservés, évalué à	44.936.070	96
13. Excédent afférent à toutes les Polices autres que les susdites, évalué à	31.292.641	53

EN RÉSUMÉ

Actif: Fr. 625.583.154 24 — Excédent: Fr. 76.227.712 49

La NEW-YORK publiera très prochainement un compte rendu détaillé de ses opérations en 1891, mais elle peut dès à présent annoncer:

Que le chiffre de ses *Souscriptions nouvelles*, en capitaux, s'élève pour cette année à plus de 777 millions de francs; Que ses *recettes* ont dépassé celles de l'année 1890; Que l'*actif* et le montant des *assurances en cours* ont tous deux augmenté dans de larges proportions; Que le taux de la *mortalité réelle* a été très inférieur à celui de la *mortalité prévue* par les tables.

Direction Générale pour l'Europe

dans les Immeubles de la Compagnie

16, Boulevard des Italiens; 1 et 3, rue Le Peletier, PARIS.
Directeur Général pour l'Europe: M. W. E. INGERSOLL.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay
En face chez les Frères.

A CÉDER

FONDS DE CHARCUTERIE

A ANGERS
Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50
Avec Jar din, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir comptabilité, Poitiers ou autres.

A LOUER PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).

S'adresser au bureau du journal.

Spécialité de mise en bouteilles

F. BREBION

Tonnellier-Champagniseur
6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

A LOUER MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND,
64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON,
26, rue d'Alsace. (83)

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.
S'adresser au bureau du journal.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra

Camembert (double-crème)	0.60	Choucroute	1/2 kil.	0.20
Ferté	0.65	Saucisses fumées	2 pour	0.25
Petit Brie	0.45	Poitrine fumée	1/2 kil.	1.50
Gruyère extra	1/2 kil.	Jambon désossé	—	1.60
— Emmenthal	—	Saucisson de Lyon	—	3.50
Hollande	1.20	Pâtés de Foies gras truffés		
Roquefort	1.60	de Strasbourg et de Ruffec		
Port Salut	1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.		
Brie (véritable)	1.40	Pâtés d'alonettes de Pithiviers, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvres.		
Munster	la boîte	2.50		

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

